



Adermatt
• • • • • France

Dossier de presse

Le Biocontrôle, c'est l'heure . . . **LES AMBITIONS D'UN 'PURE PLAYER'**

Paris, le 16 novembre 2018



Adermatt
• • • • • France

Adermatt France SAS – Tel. +33 (0)5 64 11 51 04 – contact@adermatt.fr – www.adermatt.fr

Le Biocontrôle 'Swiss made' à l'assaut du marché français UN SPÉCIALISTE 'PURE PLAYER' DISCRET, MAIS AMBITIEUX

La toute jeune filiale française du groupe Andermatt Biocontrol projette de s'appuyer sur le portefeuille de solutions alternatives à l'agrochimie de sa maison mère pour imposer sa vision de la protection des cultures dans l'hexagone.

Depuis 30 ans, Andermatt Biocontrol revendique son indépendance et son positionnement, exclusivement dédié au Bio, au Biocontrôle et à la Biostimulation. Le credo de cette entreprise familiale suisse créée par Isabel et Martin Andermatt, tous deux diplômés en agronomie de l'école polytechnique de Zürich : trouver et développer des alternatives biologiques aux pesticides et aux engrais de synthèse, pour une alimentation et un environnement sains. La première homologation remonte à 1987 : Madex, à base de granulovirus, fait aujourd'hui figure de référence en termes de protection des vergers de fruits à pépins contre le carpocapse. Avec un chiffre d'affaires qui a triplé depuis 2015, le groupe Andermatt Biocontrol fait partie du trio de tête des entreprises indépendantes proposant des solutions de Biocontrôle. Le groupe est même leader mondial des baculovirus dont il est le seul à développer une R&D sur le sujet en Europe et l'un des rares au monde.

Expertise de la maison mère suisse

La filiale d'Andermatt Biocontrol en France a vu le jour dans l'hexagone en janvier 2014. Implantée à Bidart (Pyrénées Atlantiques), cette société s'appuie sur la même vision stratégique que la maison mère helvète : proposer aux agriculteurs en itinéraire biologique, comme en conventionnel, des solutions pour une alimentation et un environnement sains. Andermatt Biocontrol détient 60% de l'entreprise et Alain QUERRIOUX, son dirigeant, 40%. Il précise : « *Nous adossons notre développement en France sur l'expertise de nos homologues suisses et sur la haute qualité de leurs solutions, tout en déclinant nos valeurs propres : excellence, éthique, innovation et passion.* »

Progression fulgurante des insecticides d'origine naturelle

En 2016, Andermatt France reprend la distribution de trois baculovirus pour lutter contre le carpocapse sur pommiers, la tordeuse orientale du pêcher et contre une noctuelle sur grandes cultures, cultures industrielles et légumières. Commercialisés depuis 10 ans par une société tierce, ces insecticides naturels enregistrent alors une progression fulgurante. En seulement trois campagnes, la part de marché d'Andermatt France sur le segment des baculovirus progresse de 15 à 55%. Dès 2014, la filiale française obtient les premières autorisations dérogatoires sur fruits à pépins et à noyaux pour le fongicide d'origine naturelle BSC 380 (*connu sous le nom de Curatio, dérogations obtenues sur les 5 dernières campagnes*) et pour l'insecticide d'origine naturelle AZA AF (*connu sous le nom NeemAzal-T/S, dérogations obtenues sur les 5 dernières campagnes*). Fin 2014, l'insecticide Capex est homologué contre la Capua (*Adoxophyes orana*) sur pommier.

Andermatt Biocontrol, le groupe en chiffres

- 53 millions d'euros de chiffre d'affaires
- 250 salariés dans le monde
- 170 spécialités sur le marché
- 6 filiales Recherche et Développement en Europe (Allemagne, Suisse) et à l'international (Canada, Afrique du Sud, Kenya)
- 10 filiales de mise en marché (Allemagne, Autriche, Afrique du Sud, Brésil, Canada, Etats Unis, France, Kenya, Suisse, UK)
- Distributeurs nationaux couvrant 120 pays

.../...

Doublement du chiffre d'affaires en 2018

Alain QUERRIOUX analyse : « Notre structure enregistre une dynamique qui s'apparente à celle des 'start up'. Notre chiffre d'affaires a doublé au cours de la campagne 2018, alors que le marché national du Biocontrôle progresse de 25% - boosté par une très nette intensification des usages en JEVI* - et que le marché conventionnel est en baisse de 8% par an depuis trois ans. Le chiffre d'affaires en France a quintuplé en 3 ans. » En 2018, Andermatt France a totalisé 3,5 millions d'euros de chiffre d'affaires, pour 3,5% de parts de marché du Biocontrôle. « Si elle reste pour l'instant faible, notre part de marché passe à 20% lorsqu'elle est ramenée aux seules innovations de moins de cinq ans. Ce qui est révélateur du dynamisme de notre offre, à l'image de notre maison mère dont 10% du budget est alloué à la recherche et au développement », appuie-t-il.

* JEVI : Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

Unique 'pure player' multi-spécialités en France

UN POSITIONNEMENT DIFFÉRENCIANT AU SERVICE D'UNE TOUTE JEUNE SOCIÉTÉ

Distribution exclusive des spécialités 100% Biocontrôle du groupe pour un sourcing qualitatif, des solutions soutenues pour un catalogue pérenne, une gamme large couvrant toutes les catégories, des micro-organismes, au macro-organismes, en passant par les médiateurs et pièges, les substances naturelles... Andermatt France porte haut sa différence.

Si Andermatt France est une toute jeune société, ses ambitions n'en sont pas moins fortes. Son dirigeant projette de propulser l'entreprise dans le top trois des fournisseurs indépendants de solutions alternatives dans l'hexagone. Jusqu'à présent, ce sont ses solutions 'cultures spécialisées', notamment celles dédiées à l'arboriculture et au maraîchage, qui portent le chiffre d'affaires. Mais les solutions appliquées à la vigne, aux grandes cultures et à l'horticulture sont attendues pour 2019. Clémence CANTAU, Chef Marché ajoute : « *Nous comptons également capitaliser sur ce qui nous différencie des autres fournisseurs de solutions Biocontrôle. Andermatt France est le seul pure player véritablement multi-spécialités sur le marché français. En effet, notre gamme compte à la fois des spécialités à base de micro-organismes, de macro-organismes, de médiateurs chimiques et de substances naturelles.* »

Distributeur exclusif en France des solutions du groupe

Autre différenciateur de poids : le sourcing des solutions pour un catalogue pérenne. Clémence CANTAU illustre : « *Proposer aux utilisateurs, via notre réseau de distributeurs, des spécialités que nous soutenons et qui s'inscrivent dans le temps est un axe fort de notre stratégie.* » Ainsi, Andermatt France et Andermatt Biocontrol ont signé un accord exclusif de distribution dans l'hexagone des produits issus de la recherche de la maison mère en Suisse. Soulignons qu'Andermatt France a également accès aux produits des sociétés sœurs, filiales d'Andermatt Biocontrol. C'est le cas des solutions de Biofa, par exemple, société dans laquelle Andermatt Biocontrol a pris 58% des parts en 2018, qui produisent les spécialités notre fongicide BSC 380 (*connu sous le nom de Curatio, dérogations obtenues sur les 5 dernières campagnes*) et Vitisan, ainsi que l'Argile Sulfurée utilisée contre les maladies de conservation, ou encore un produit à base de Terre de diatomée.

.../...

Une croissance portée par les fongicides d'origine naturelle

Andermatt France en chiffres

- 3.5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018 pour une équipe de 13 personnes dont 8 experts
- 11 nouvelles solutions à venir d'ici 2025
- 14 extensions d'homologation à venir d'ici 2025

D'ici 2021, Andermatt France espère multiplier son chiffre d'affaires par trois. Toutes cultures confondues, c'est la gamme Fongicides Biocontrôle d'Andermatt France, qui portera la majeure partie de la croissance. En effet, l'entreprise compte sur ces solutions à base d'hydrogénate de potassium et de polysulfure de calcium pour lutter contre les oïdium, tavelure, cloque, rouille ou moniliose, par exemple, sur vigne et arbres fruitiers. Alain QUERRIOUX ajoute : « *Commercialisé depuis 5 ans en dérogation, notre insecticide NeemAzal-T/S, à base d'extraits d'azadirachta indica, a une vraie carte à jouer du fait de son efficacité sur un large spectre de ravageurs : puceron centré, aleurode, thrips et lépidoptères, y compris mineuses.* »

Sur le terrain, aux côtés des distributeurs

Andermatt France en est conscient : apporter des preuves concrètes reste un passage obligé pour asseoir les positions des solutions de Biocontrôle et de Biostimulation dans l'hexagone. L'entreprise a donc mis en place un important maillage d'essais terrain pour confirmer l'efficacité de ses spécialités. En 2018, 136 essais ont été implantés sur tout le territoire. Les fongicides BSC 380 (*en dérogation sur les 5 dernières campagnes, connu sous le nom de Curatio*) et Vitisan, l'insecticide AZA AF (*en dérogation sur les 5 dernières campagnes, connu sous le nom de NeemAzal-T/S*), et le Biostimulant Rhizovital 42 ont été testés en grandes parcelles. Alain QUERRIOUX précise : « *Nous prévoyons d'épauler nos clients distributeurs en étant sur le terrain, à leur côté. C'est dans cet optique que quatre nouvelles recrues ont rejoint nos équipes, dont Manuel RAMOS, ancien directeur technique d'Action Pin. Aujourd'hui, Andermatt France compte 13 personnes, mais nous ambitionnons d'être une vingtaine d'ici 2 ans. En parallèle, nous mettrons en place dès le début 2019 des ateliers de formation et des animations terrain. Une campagne publicitaire originale et décalée a également été imaginée pour offrir une bonne visibilité à notre credo et nos solutions.* »

Arbo, vigne, grandes cultures, maraîchage

DEUX INSECTICIDES ET UN FONGICIDE D'ORIGINE NATURELLE ATTENDUS POUR 2019

Les choses sont en marche ! D'ici 2021, Andermatt France proposera une brassée de nouvelles solutions d'origine naturelle en arboriculture, maraîchage, Grandes Cultures et en vigne.

Nouveautés en arbo

L'arboriculture génère aujourd'hui 90% du chiffre d'affaires d'Andermatt France. Guillaume SIMON, Référent Technique Ravageurs précise : « *La vente de nos virus insecticides pour protéger les vergers a été multipliée par dix en trois ans. En détenant 55% de parts de ce marché, nous en sommes les leaders. Notre objectif est de passer à 75% d'ici trois ans, grâce à Madex Pro, Madex Twin et de nouveaux isolats, sans compter le développement d'Helicovex en grandes cultures - maïs, pois chiche, soja - et cultures industrielles. Par ailleurs, des nouveautés sont sur le point de venir enrichir notre catalogue en arbo d'ici 2025, dont le fongicide Vitisan en 2019. Egalement produit phare de notre gamme, le fongicide BSC 380 (en dérogation sur les 5 dernières campagnes, connu sous le nom de Curatio). L'objectif visé à cinq ans pour ces solutions minérales ? Remplacer un traitement tavelure pomme conventionnel sur trois* ».

Nouveautés en légumes

En 2018, le chiffre d'affaires maraîchage est majoritairement porté par les virus insecticides. L'entreprise compte sur l'arrivée de nouvelles spécialités et l'effet des extensions d'homologation d'Helicovex dès 2019 pour faire progresser ce chiffre. Des nouveautés sont attendues, dont, à très court terme, le fongicide anti-oïdium Vitisan, l'insecticide Helicovex et l'insecticide AZA AF. Les Grandes Cultures n'ont pas généré davantage de chiffre d'affaires que le maraîchage en 2018. Mais les ambitions sont fortes pour l'avenir.

Nouveautés en Grandes Cultures

Alain QUERRIOUX insiste : « *Les solutions à venir, applicables aux Grandes Cultures, nous permettront de progresser pour générer 40% de notre chiffre d'ici 2025. A très court terme, nous proposerons notre solution de biostimulation Rhizovital 42, mais aussi notre insecticide Helicovex. Par ailleurs, Andermatt France table sur la couverture de 5% des hectares de pommes de terre avec ses solutions biostimulantes.*

Nouveautés en vigne

Andermatt France projette une montée en puissance sur le segment 'vigne'. Pour y parvenir, l'entreprise compte s'appuyer, dès 2019, sur le fongicide Vitisan, qui vient d'obtenir une homologation contre l'oïdium. Une extension pour lutter contre botrytis devrait suivre sous peu. Manuel RAMOS, Référent Technique National Fongicides note : « *Nous visons 15% des traitements anti-oïdium avec nos spécialités* ».

.../...

Les annexes

Les mentions légales

BSC 380 (en dérogation sur les 5 dernières campagnes, connu sous le nom de CURATIO)

PRECAUTIONS D'EMPLOI : Consulter la Fiche de Données de Sécurité - Ne pas traiter au-delà d'une température de 28°C - Porter les équipements de protection individuelle appropriés.

AMM n° 2140084 - **Dérogation 2018** - Produit de Biocontrôle utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CEE n° 834/2007 - Composition: Polysulfure de calcium 290 g/kg ou 380 g/l ZNT : 5 m - Formulation : Suspension Concentrée - DRE : 48 h - DAR : 30 j. Le produit n'est pas nocif pour les abeilles (B4) USAGES ET DOSES AUTORISÉS Usage : 12603203 Pommier*Trt Part.Aer.*Tavelure(s) – D'autres usages existent Doses autorisées : 24 L avant floraison x 1 tt - 18 L dès floraison x 1 tt - 12L après floraison x 9 tt. Nbre maximum de traitements : 11 – intervalle entre deux traitements : 5 j. Conditionnement : Jerrycan 20L (palette 960L) Fût 200L (palette 800L) – IBC 600 L (individuel) Densité = 1,25. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restriction d'emploi : se référer à l'étiquette du BSC (*en dérogation sur les 5 dernières campagnes, connu sous le nom de CURATIO*). Produit pour les professionnels : Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

CLASSEMENTS TOXICOLOGIQUES et PHRASES DE RISQUE

H302 : nocif en cas d'ingestion- H319 : provoque une sévère irritation des yeux – H335 : peut irriter les voies respiratoires – H315 : provoque une irritation cutanée – H317 : peut provoquer une allergie cutanée. P261 : éviter de respirer les vapeurs - P280 : porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage – P312 : appeler un centre anti poison ou un médecin en cas de malaise. EUH031 : au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

USAGES ET DOSES AUTORISÉS Usage : 12603203 Pommier*Trt Part.Aer.*Tavelure(s) – D'autres usages existent Doses autorisées : 24 L avant floraison x 1 tt - 18 L dès floraison x 1 tt - 12L après floraison x 9 tt. Nbre maximum de traitements : 11 – intervalle entre deux traitements : 5 j. Conditionnement : Jerrycan 20L (palette 960L) Fût 200L (palette 800L) – IBC 600 L (individuel) Densité = 1,25. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restriction d'emploi : se référer à l'étiquette du Curatio. Produit pour les professionnels : Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

AZA AF (en dérogation sur les 5 dernières campagnes, connu sous le nom de NEEMAZAL – T/S)

CLASSEMENTS TOXICOLOGIQUES et PHRASES DE RISQUE

H411 : toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - EUH208-0147 : Contient Azadirachtin. Peut produire une réaction allergique.

AMM n°2140090 - **Dérogation 2018** - Produit de Biocontrôle utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CEE n°834/200 - Matière Active : Azadirachtine A (1%) ZNT : 5 m DAR : 42 j - Formulation : EC concentré émulsionnable DRE : 6 h pH 7.

USAGES ET DOSES AUTORISÉS Usage : 12603150 – Pommier*Trt-Part.Aer.*Pucerons – D'autres usages existent - Dose homologuée : 2 L/ha - 1 application pré florale 1 application post florale - Pas de traitement pendant la floraison. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restriction d'emploi : se référer à l'étiquette de l'AZA AF (*en dérogation sur les 5 dernières campagnes, connu sous le nom de NEEMAZAL – T/S*). Produit pour les professionnels : Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

VITISAN

AMM n° 2171200 Produit de Biocontrôle utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CEE n° 834/2007

Composition : Hydrogénocarbonate de potassium (KHCO₃) : 994,9 g/kg

DAR : 1 j - Formulation : Poudre soluble dans l'eau (SP) - ZNT aqua, arthropodes n.c. : 5 m

DRE : 6 h en plein champ, 8 h sous

PRECAUTIONS D'EMPLOI : Consulter la Fiche de Données de Sécurité. Porter les équipements de protection individuelle appropriés.

CLASSEMENT TOXICOLOGIQUE ET PHRASES DE PRUDENCE Sans classement

Phrase de prudence : se référer à l'étiquetage du produit et à la FDS

USAGES ET DOSES AUTORISÉS Usage : 12703204 – Vigne *Trt-Part.Aer.*Oïdium – D'autres usages existent - Dose homologuée : 6 kg/ha -. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restriction d'emploi : se référer à l'étiquette du Vitisan. Produit pour les professionnels : Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

MADEX TWIN

AMM n°2140238

Autorisé en Agriculture Biologique conformément au règlement CEE n° 834/2007

Produit de Biocontrôle inscrit sur la liste DGAL/SDQSPV

Substance active : CpGv (Cydia pomonella granulovirus – isolat V22)- DAR : 1 jour - Concentration : 3x10¹³ corps viraux / l - ZNT : 5 m - Formulation : suspension concentrée liquide (SC) - DRE : 6 h

Sans classement -Sans résidu

Mention de danger : aucune

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières aérosols.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine.

Avant emploi, consulter l'étiquette sur l'emballage et la fiche de donnée de sécurité.

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION- AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

USAGES ET DOSES AUTORISÉS Usage : 12603103 – Pommes *Trt-Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits – D'autres usages existent - Dose homologuée : 0.1L/ha -. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restriction d'emploi : se référer à l'étiquette du Madex Twin. Produit pour les professionnels : Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

MADEX PRO

AMM n° 2130175

Autorisé en agriculture biologique conformément au RCE 834/2007.

Produit de Biocontrôle inscrit sur la liste DGAL/SDQSPV

Substance active : CpGv (*Cydia pomonella* granulovirus – isolat V15)- DAR : 1 jour - Concentration : 3×10^{13} corps viraux / l - ZNT : 5 m - Formulation : suspension concentrée liquide (SC) - DRE : 6 h

Sans classement Sans résidu

Même mentions que Madex Twin.

USAGES ET DOSES AUTORISÉS Usage : 12603103 – Pommes *Trt-Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits – D'autres usages existent - Dose homologuée : 0.1L/ha -. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restriction d'emploi : se référer à l'étiquette du Madex Pro. Produit pour les professionnels : Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

HELICOVEX

AMM

n°

2140094

Produit de Biocontrôle inscrit sur la liste biocontrôle DGAL/SDQSPV utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CEE n° 834/2007

Substance active : HearNPV (*Helicoverpa armigera* nucleopolyhedrovirus) > 7,5 x 10¹² corps viraux/litre - DAR : 1 j - ZNT : 5 m- Formulation : Suspension concentrée liquide (SC) - DRE : 6 h en plein champ, 8h sous abri

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Consulter la Fiche de Données de Sécurité.

Respecter les précautions habituelles en cas de manipulation de produits chimiques.

CLASSEMENT TOXICOLOGIQUE ET PHRASES DE PRUDENCE

Mentions de danger : sans classement

Conseils de prudence :

- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
- P102 : Tenir hors de portée des enfants
- P405 : Garder sous clef
- EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
- EUH208 : Contient *Helicoverpa armigera* nucleopolyhedrovirus. Peut produire une réaction allergique

USAGES ET DOSES AUTORISÉS Usage : 00126011 – Soja *Trt-Part.Aer.*Chenilles phytophages – D'autres usages existent - Dose homologuée : 0.2L/ha -. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restriction d'emploi : se référer à l'étiquette du Helicovex. Produit pour les professionnels : Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.